



FFK

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE KARATÉ

JEUNE ASSISTANT FÉDÉRAL

Karaté et disciplines associées

RÉFÉRENTIEL

d'activités et de compétences

*Descriptif, objectifs et prérequis de la formation.
Formation d'enseignant de la Fédération Française de Karaté*

ORGANISATION EN BLOCS DE COMPÉTENCES (8 heures)

BC1

Initiation à la mise en œuvre d'exercices en sécurité

BC2

Initiation à l'environnement associatif et fédéral

BC3

Initiation à la participation à la vie fédérale et citoyenne

1.1. Jeune Assistant Fédéral (JAF)

La formation de Jeune Assistant Fédéral (JAF) constitue un premier pas dans l'enseignement et l'encadrement de la pratique, qu'il s'agisse d'un jeune licencié par l'âge ou d'un pratiquant faisant ses premiers pas dans l'enseignement, en lui permettant de découvrir progressivement le rôle d'assistant auprès d'un instructeur.

1.1.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation :

Pour entrer en formation, le candidat doit :

- ✓ être âgé de **14 ans minimum** ;
- ✓ être titulaire au minimum du grade de **ceinture marron** ou équivalent;
- ✓ être titulaire de **deux licences FFKDA**, dont celle de la saison en cours ;
- ✓ fournir une **autorisation parentale pour les pratiquants mineurs**.

1.1.2. Objectifs de la formation :

- Initier à l'enseignement, aider à encadrer des séances de karaté et disciplines associées ;
- Sensibiliser au fonctionnement du club ;
- Favoriser la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances.
- Permettre l'accès au dispositif « **jeune coach** ».

1.1.3. Volume de la formation

Jeune Assistant Fédéral	
Bloc de compétences	Volume horaire en présentiel
BC1 : Initiation à la mise en œuvre d'exercices en sécurité	4h
BC2 : Initiation à l'environnement associatif et fédéral	3h
BC3 : Initiation à la participation à la vie fédérale et citoyenne	1h
Volume total de formation en centre :	8h
Coût de la formation : 30 euros	

1.1.4. Tableau d'activités et de compétences

Bloc de compétences n°1 : Initiation à la mise en œuvre d'exercices en sécurité (4h)

Clé de lecture

01 ACTIVITÉ	02 COMPÉTENCE	03 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Ce qui est réellement réalisé en "situation métier".	L'action maîtrisée	Les moyens utilisés par le formateur pour faire acquérir les compétences visées

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°1

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A1	Participer à la mise en œuvre d'exercices en sécurité	Mise en œuvre d'un exercice simple auprès des pratiquants, dans le respect des consignes pédagogiques et de sécurité données par l'instructeur.

Participer à la mise en œuvre d'exercices en sécurité (4h)

Une intervention pédagogique observable, inclusive et maîtrisée sur le plan de la sécurité.

A1

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A1.1 Mettre en place et accompagner un exercice simple sous la responsabilité de l'instructeur <i>Mise en œuvre d'un exercice auprès des pratiquants, dans le respect des consignes pédagogiques et de sécurité données par l'instructeur.</i>	C1.1 Comprendre et respecter les consignes données par l'instructeur pour mettre en place l'exercice.. C1.2 Présenter des consignes simples aux pratiquants et vérifier leur bonne compréhension. C1.3 Veiller au respect des règles de sécurité pendant l'exercice et alerter l'instructeur en cas de difficulté.	• Formation en présentiel (4h)

Bloc de compétences n°2 : Initiation à l'environnement associatif et fédéral (3h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°2

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A2	Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club	Comprendre les bases du fonctionnement du club afin d'identifier sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure.

A2 Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club (3h)

Comprendre l'organisation du club, ses acteurs et son fonctionnement afin d'y exercer son rôle d'enseignant.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A2.1 Identifier les acteurs et le fonctionnement du club <i>Connaissance de l'organisation du club, de ses acteurs et de leurs rôles.</i>	C2.1 Connaître les acteurs et leurs rôles au sein du club C2.2 Identifier les instances et les principales modalités de fonctionnement de l'association.	• Formation en présentiel (2h)
A2 Inscrire son action dans le fonctionnement du club <i>Intégration de son activité dans l'organisation et les orientations du club.</i>	C2.3 Situer son rôle et ses responsabilités en tant qu'enseignant C2.4 Collaborer avec les dirigeants, enseignants, assistants et bénévoles dans le respect du rôle de chacun	• Formation en présentiel (1h)

Bloc de compétences n°3 : Initiation à la participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°3

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A3	Découvrir et participer à la vie fédérale et citoyenne	La découverte de l'environnement fédéral à travers une participation active à ses actions, dans le respect des valeurs et des règles de la Fédération.

A3

Découvrir et participer à la vie fédérale et citoyenne (1h)

La découverte de l'environnement fédéral à travers une participation active à ses actions, dans le respect des valeurs et des règles de la Fédération.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A3.1 Identifier l'organisation fédérale, ses principaux acteurs et les valeurs associées à la pratique <i>Découverte de l'environnement fédéral à travers une participation active à ses actions, dans le respect des valeurs et des règles de la Fédération</i>	C3.1 Identifier les principaux niveaux d'organisation et acteurs de la Fédération. C3.2 Repérer les principales actions et possibilités de participation à la vie fédérale. C3.2 Identifier les valeurs éducatives, citoyennes et éthiques portées par la Fédération.	• Formation en présentiel (1h)

1.1.5. Modalités d'évaluation

La validation de la formation repose sur les conditions suivantes :

- la participation à l'intégralité de la formation ;
- des évaluations formatives réalisées tout au long de la journée.

1.1.6. Validation de la formation

Le Responsable Départemental des Formations (RDF) centralise les résultats et les évaluation des candidats. Il transmet au comité départemental le bordereau de résultats ainsi que les informations nécessaires à la validation. Après validation des résultats, le comité départemental établit et délivre les diplômes de Jeune Assistant Fédéral (JAF) aux candidats admis de manière dématérialisée.